

« Nous ne trierons pas nos élèves ! » : agir en conseil école-collège

Au cours du troisième trimestre, les CEC (conseils écoles-collèges) se réunissent notamment pour la phase de transmission des informations entre le premier et le second degrés. Il s'agit toujours d'un moment important pour permettre la meilleure prise en compte des situations des futur.es collégien.nes. Nombre de personnels s'engagent dans les CEC où les informations échangées conduisent, entre autres, à l'élaboration des futures classes de Sixième.

Cette année, avec la réforme du « Choc des savoirs », les CEC risquent d'être totalement dévoyés et de devenir le premier lieu de tri des élèves de CM2. En plus des mobilisations nationales pour faire tomber cette réforme inique, le [SNES-FSU appelle à ne pas trier les élèves](#).

Comment agir en CEC ?

En amont :

- Prendre contact, notamment via nos camarades du Premier degré adhérent.es du SNUipp, avec les professeur.es des écoles pour construire une résistance collective.
- S'opposer à toute proposition de documents composés de colonnes qui catégoriseraient les compétences des élèves en mathématiques et en français sur 3 niveaux.
- Investir le CEC pour ne pas y laisser seul des personnels et des hiérarchies zélées.

Pendant :

- Préparer et lire une déclaration liminaire (modèle en ligne [snes.edu](#))
- S'opposer à toute méthode qui permettrait de catégoriser ou trier les élèves. Pour rappel, l'IEN n'est pas le ou la supérieur.e hiérarchique des professeur.es des collèges et lycées.
- Refuser de prendre en compte les éléments qui pourraient être mobilisés pour la constitution de regroupements de niveau.

Après :

- Ne pas tenir compte de consignes qui préconiseraient des effectifs par regroupements de niveau dans la constitution des classes.
- Ne pas faire remonter d'informations qui permettraient à la direction de faire des regroupements de niveau.

Nous ne trierons pas nos élèves !